**Projet de coopération déconcentrée France-Argentine**

**Note de concept**

**Descriptif**

Le projet de coopération déconcentrée s’appuie sur des jumelages scolaires et se met en œuvre par des mobilités bilatérales de chefs d’établissement et d’enseignants occupants des fonctions d’encadrement d’équipe.

Côté français, le projet est impulsé par la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) et mis en œuvre par les académies, qui identifient les établissements français souhaitant collaborer avec des établissements d’enseignement bilingue en français argentins du réseau LabelFrancEducation et coordonnent le projet sur leurs territoires respectifs.

**Objectifs**

Les principaux objectifs du projet de coopération déconcentrée sont de :

* Contribuer à la montée en compétences et à la formation professionnelle des cadres éducatifs (chefs d’établissement en particulier, mais aussi enseignants occupants des fonctions d’encadrement d’équipe) ;
* Développer l’ouverture internationale des établissements scolaires ;
* Contribuer au renforcement de l’attractivité du métier d’enseignant ;
* Participer à l’ouverture internationale du profil des élèves
* Mettre en place de jumelages scolaires et faciliter la mobilité de cadres éducatifs
* Mettre en place des projets éducatifs sur des sujets d’intérêts communs et globaux.

Par ailleurs, les établissements partenaires fixent ensemble et en toute autonomie les objectifs de leur partenariat et le formalise par une convention de partenariat ou un appariement.

Les objectifs pourront porter sur des aspects linguistiques (renforcement des compétences en espagnol des élèves français et en français des élèves argentins) mais pourront viser des domaines plus larges, tels que l’Education au développement durable, la lutte contre les discriminations, le numérique éducatif etc. en fonction des priorités des établissements partenaires.

**Acteurs**

Du côté français : le Ministère de l’Education Nationale et de la Jeunesse à travers la DREIC, les académies et les établissements scolaires préalablement identifiés.

Du côté argentin : le service de coopération et d’action culturelle (SCAC-IFA) de l’Ambassade de France en Argentine, le Ministère d’Education nationale argentin et les établissements scolaires du réseau LabelFrancEducation d’Argentine.

**Organisation et financement du dispositif**

* **Organisation**
* Mobilités de binômes chef d’établissement/enseignant.
* Fréquence des échanges : 1 mobilité bilatérale par an selon les financements disponibles, l’objectif à atteindre étant d’augmenter le nombre de mobilités.
* Durée des mobilités sur place : 5 à 6 jours
* **Mode de financement** (selon les arbitrages budgétaires annuels)
* Prise en charge du déplacement et perdiem de délégations françaises par le MENJ (DREIC) ;
* Prise en charge du déplacement et perdiem de délégations argentines par le SCAC-IFA/Ambassade de France.

Nb : Chaque partenaire visera à mobiliser d’autres bailleurs. La mobilité des élèves pourra être envisagée, sous réserve de financements locaux.

**Calendrier prévisionnel**

* A partir de décembre 2023, constitution des jumelages scolaires.
* A partir de janvier 2024, début des mobilités dans le sens France-Argentine.

**Évaluation annuelle du dispositif**

* Réunion annuelle en septembre-octobre pour déterminer les axes de développement pour l’année N+1.

**Enjeux et perspectives d’évolution**

* Renforcement de la coopération éducative France-Argentine
* Développement de réseaux d’établissements
* Mobilités élèves sous réserve de financements des acteurs locaux